



Résiliation du bail à une malade d'alzheimer

Par **boubouline**, le **21/01/2010 à 16:18**

Bonjour,rnrnMa grand-mère va avoir 82 ans en mars, elle est atteinte de la maladie d'alzheimer. Ca fait 45 ans qu'elle habite dans son appartement. Sa propriétaire est décédée il y a environ 4 ans et c'est sa petite fille qui en a hérité. Elle est étudiante.rnrnHier, nous avons reçu par RAR, une lettre de cette dernière nous informant qu'au 31/08/2010, ma grand-mère doit lui rendre l'appartement pour qu'elle puisse y habiter et nous met en référence l'article 15 de la loi 88-462 du 6 juillet 1989.rnrnN'y a-t-il aucun moyen d'éviter la résiliation du bail dû à l'âge et à l'état de santé de ma grand-mère ?rnrnSon neurologue nous a dit qu'un changement d'endroit lui aggraverait terriblement sa maladie !rnrnJe vous remercie par avance de votre réponse.rnrnCordialement.

Par **jeetendra**, le **21/01/2010 à 16:52**

ADIL DES BOUCHES-DU-RHÔNErnrnMARSEILLErnrn7, cours Jean Ballardrn13001 MARSEILLErnrnTel : 04 96 11 12 00rnrnAIX-EN-PROVENCERNrn8, rue de Mollern13100 AIX-EN-PROVENCERNrnTel : 04 96 11 12 00rnrnBonjour, au vu de l'age de votre grand-mère et surtout de son état de santé je souhaite du courage au nouveau propriétaire pour le non renouvellement du bail (congé pour reprise), c'est peine perdue.rnrnPrenez contact avec l'Association ADIL proche (Marseille, Aix En Provence) pour avoir plus de précisions utiles, en plus ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des locataires en conflit avec leurs bailleurs, bon après-midi à vous.

Par **boubouline**, le **21/01/2010 à 18:05**

Je vous remercie de votre réponse. Dès demain matin première heure je téléphonerais pour voir s'il y a une petite chance pour éviter ce drame.
Merci encore.